

ACCEPTABILITÉ SOCIALE des grands projets d'infrastructures au Vietnam

Dr. Minh Ha-Duong^{1,2}
minh.haduong@gmail.com

Lan Anh Nguyễn
nguyenlananh83@gmail.com

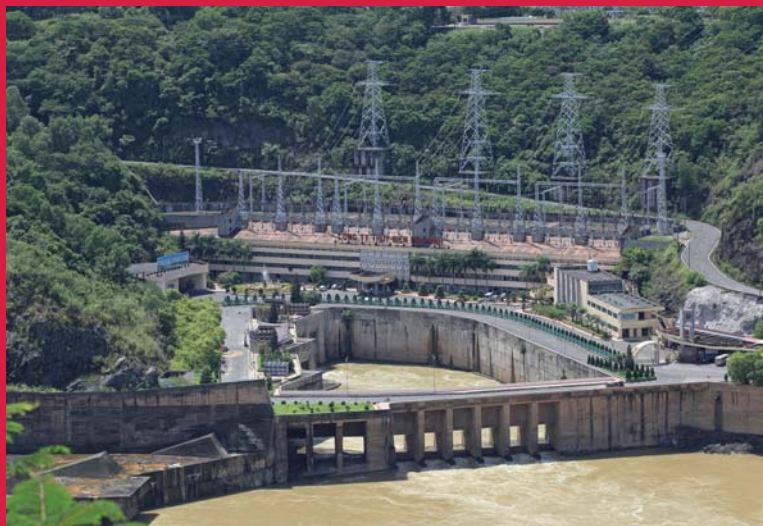
Tracey Strange³
texc1001@gmail.com

An Ha Truong²
truonganha87@gmail.com

¹ Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement (CIRED/CNRS), Nogent-sur-Marne, France

² Laboratoire Clean Energy and Sustainable Development (CleanED), Université des Sciences et des Technologies de Hanoi, Vietnam

³ Frink Advanced Research : <www.frink.at>



Minh Ha-Duong est Directeur de recherche au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Il a fondé le *Clean Energy and Sustainable Development Lab* en 2014 afin de contribuer au développement durable du secteur énergétique au Vietnam.

Lan Anh Nguyễn travaille dans le conseil en sciences sociales en tant que spécialiste des infrastructures au Vietnam.

Tracey Strange est consultante à Frink Advanced Services.

An Ha Truong réalise un doctorat à l'Université des Sciences et des Technologies d'Hanoi.

MOTS CLÉS

- ETUDE D'IMPACT SOCIAL
- INFRASTRUCTURES
- PROJETS HYDROÉLECTRIQUES
- RÉINSTALLATION

Nous comparons les directives sur les bonnes pratiques internationales en matière d'étude d'impact social avec les pratiques en vigueur au Vietnam. Nous nous appuyons pour cela sur une revue documentaire des réglementations concernées, des observations participantes, des entretiens avec les parties prenantes et trois études de cas. Il ressort de cette analyse que le développement des infrastructures au Vietnam est en plein essor, malgré la complexité administrative et certaines inefficacités ; que la réinstallation impliquée par les projets hydroélectriques est aujourd'hui vivement critiquée en termes de justice environnementale ; et que l'indemnisation est le problème majeur, éclipsant toutes les autres réflexions sur l'impact social. Ce document présente les moyens de renforcer l'investissement de l'ensemble des parties prenantes dans la gestion et l'évaluation de l'impact social.

INTRODUCTION

Le développement d'infrastructures est une condition nécessaire à la croissance économique et à la modernisation. A l'échelle mondiale, les sommes investies dans les infrastructures représentent 7 à 10 % du produit national brut. Dans un pays en développement rapide comme le Vietnam, ce pourcentage est encore plus élevé. Les coûts pour les populations et les écosystèmes sont aussi importants. De tout temps, dans tous les pays du monde, des millions de personnes ont été déplacées pour permettre la construction de routes, de canaux et de barrages. Les effets indirects des projets, tels que la spéculation immobilière, modifient l'accès aux ressources naturelles, et la pollution environnementale accentue encore ces effets.

L'hydroélectricité, autrefois présentée comme un facteur essentiel de la modernisation, continue de jouer un rôle majeur dans le développement de l'énergie propre à faible émission de carbone. L'hydroélectricité est une source d'électricité à faible émission de CO₂ ; elle ne dépend pas des importations de combustibles et peut être adaptée à la hausse ou à la baisse en fonction de la demande – contrairement aux énergies solaire et éolienne. Ces dernières années, elle a été vivement critiquée en raison de son impact négatif sur les populations et l'environnement. En 2004, le WWF disait ainsi : « Les barrages sont à la fois

une bénédiction et une malédiction.» Les grands barrages détruisent les écosystèmes, ce qui a des répercussions sur les zones humides et les espèces d'eau douce, tandis que les bienfaits économiques ne sont pas forcément distribués de façon équitable, mais vont plutôt aux promoteurs immobiliers et aux investisseurs.

Afin d'étudier le processus compliqué de mise en rapport des avantages et des coûts des grands projets d'infrastructures, les gouvernements et les organismes de financement internationaux exigent des études d'impact environnemental et social (EIES). Dans un monde idéal, seuls les projets présentant des EIES conformes seraient financés, ce qui garantirait des impacts acceptables. Or la réalité montre certains obstacles et inefficacités importants, notamment un problème important de mauvaise foi. Tous les rapports d'EIES ou presque respectent le langage des réglementations. Pourtant certains problèmes de réinstallation ou de perte de biodiversité subsistent.

Il n'existe toujours pas de mécanisme cohérent pour partager les enseignements des EIES entre les différentes branches de l'industrie. Cela entraîne la répétition des erreurs et l'accentuation d'une pression inadaptée sur les projets en cours et futurs. Alors qu'ils discutaient des impacts du barrage construit sur la rivière Sesan au Cambodge, Sangha et Bunnarith (2006) observaient ceci : « le problème de la rivière Sesan met en lumière les enseignements tirés de la gouvernance de l'eau dans la région du Mékong, mais montre surtout à quel point ces enseignements continuent d'être ignorés. » En outre, une grande partie de la littérature sur l'EIES est très liée aux différents projets et n'aide que très peu à comprendre comment améliorer l'EIES de façon systématique.

Une autre part importante des études liées à l'EIES s'intéresse à l'impact environnemental plutôt que social, donnant ainsi une analyse incomplète des interactions homme - environnement. La base de données scientifiques la plus populaire renvoie ainsi 81 100 résultats pour la recherche « impact environnemental des barrages », contre seulement 13 700 résultats pour la recherche « impact social des barrages » (consultation de la base au 18/19/2015). Dans une volonté de répondre au besoin d'une analyse plus approfondie de l'impact des infrastructures, nous avons choisi de nous concentrer sur la dimension sociale.

Des études antérieures suggèrent que la réinstallation – le déplacement économique et/ou physique de populations – est le principal enjeu social pour de nombreux projets. Bien que la plupart des grands projets d'infrastructures nécessitent de déplacer un certain nombre de personnes pour assurer une mise en œuvre efficace, le problème est particulièrement aigu pour les projets hydroélectriques. Les projets hydroélectriques sont particulièrement intéressants pour comprendre comment les réglementations tentent d'atténuer l'impact des déplacements, et ce que ces directives permettent de réaliser sur le terrain.

Après examen des coûts et des risques associés aux barrages hydroélectriques au Vietnam, Tu et al. (2013) ont conclu que « concernant les coûts de la réinstallation, il semble que les citoyens vivent généralement plus mal à la suite d'une réinstallation. Le gouvernement du Vietnam a appliqué la politique de « l'échange de terres » dans les pratiques de confiscation de terres depuis les années 1990, y compris celles destinées à accueillir des projets hydroélectriques. Toutefois, dans de nombreux cas, les terres accordées en tant qu'indemnisation étaient moins intéressantes en termes de surface et de qualité que les terres confisquées. L'indemnisation et l'aide apportée sont insuffisantes pour que les populations déplacées puissent reproduire les mêmes pratiques agricoles que sur leurs anciennes terres. Les populations sont plus pauvres qu'avant leur réinstallation. » Huu (2015) a fait remarquer que « à ce jour, environ

200 000 personnes ont été déplacées et réinstallées en vue de la construction de barrages hydroélectriques, dont plus de 90 % sont des minorités ethniques. La majorité des personnes déplacées n'ont pas une vie stable suite à la réinstallation, et leurs conditions de vie sont beaucoup plus difficiles qu'avant la réinstallation. Dans la pratique, très peu de cas de réinstallation liés à la construction de barrages hydroélectriques sont considérés comme des succès au Vietnam. »

Malgré un ensemble de directives solide associé aux projets d'infrastructures au Vietnam, les données disponibles sur l'impact social demeurent préoccupantes. L'appauvrissement et la baisse de la qualité de vie sont-ils un résultat inévitable de la réinstallation ? Existe-t-il des moyens concrets et applicables de limiter les dommages, voire d'améliorer les moyens de subsistance ? Compte tenu de ces problématiques, nous avons réalisé une analyse comparative des directives/EIES fondées sur les meilleures pratiques internationales et des pratiques ayant cours au Vietnam, en recherchant plus particulièrement quelles caractéristiques constituent des obstacles au développement d'infrastructures durables et lesquelles permettent aux projets d'infrastructures de minimiser les effets dommageables sur les populations et l'environnement tout en trouvant le meilleur équilibre entre objectifs de développement et coûts.

1. MÉTHODE ET OBSERVATIONS

Ce rapport est basé sur 1) une revue documentaire des réglementations pertinentes, 2) notre expérience personnelle de consultants chargés de la mise en œuvre de divers projets hydroélectriques et autoroutiers, 3) des entretiens avec des responsables d'organismes de prêt internationaux, des personnes concernées et des consultants, et 4) trois études de cas présentées dans la deuxième partie.

1.1 L'EIES EN THÉORIE : LES LIGNES DIRECTRICES

Les études d'impact environnemental et social (EIES) sont, comme leur nom l'indique, des outils qui servent à évaluer l'impact des projets sur les écosystèmes ou les environnements, ainsi que sur les populations (Morgan, 2012). Les décisions concernant la viabilité et les conséquences possibles des projets d'infrastructures et d'autres projets de développement reposent sur les données contenues dans ces études.

L'International Association for Impact Assessment (IAIA) définit l'EIES comme *processus d'identification, de prévision, d'évaluation et d'atténuation des effets biophysiques, sociaux et autres effets pertinents des projets de développement avant que les décisions importantes ne soient prises et les engagements contractés.* (IAIA, 1999)

La première source de directives définissant ce que ces EIES doivent contenir est le droit national. Au Vietnam,

la loi de 2005 sur la protection de l'environnement (art. 18) exige qu'une étude d'impact environnemental (EIE) soit menée pour les projets d'envergure nationale ou pour ceux présentant des risques ou ayant des effets potentiellement néfastes sur l'environnement. Bien que ces EIE ne considèrent pas « l'impact social » comme une catégorie à part, la loi (art. 20) prévoit que ces études doivent contenir les avis des comités populaires des municipalités et des représentants des communautés de population présents à l'endroit où le projet doit être implanté, y compris les avis défavorables. La loi (art. 21) stipule également qu'avant de tirer des conclusions ou de prendre des décisions, les comités d'évaluation des EIE doivent examiner les requêtes ou les recommandations adressées par les organisations, les communautés de population et les particuliers. Les décrets n° 69/2009/ND-CP et n° 197/2004/ND-CP adoptés par le gouvernement vietnamien encadrent le rôle des administrations locales : « en se basant sur les réalités locales, les présidents des comités populaires des provinces doivent statuer sur d'autres mesures d'appui afin de stabiliser la vie et la production des personnes dont les terrains ont été récupérés. »

Les réglementations internationales constituent un autre niveau de règles régissant l'évaluation de l'impact des grands projets d'infrastructures au Vietnam. De 2010 à 2014, le Vietnam se classait troisième parmi les pays destinataires d'une aide extérieure (OCDE, 2015). Plus de 40 % des investissements en infrastructures dans le pays sont financés par des sources extérieures. Le financement étranger va de pair avec un système de surveillance destiné à évaluer dans quelle mesure un projet respecte les objectifs de développement de l'organisme de financement. Les réglementations en matière de surveillance et de reporting sont destinées à améliorer la probabilité de résultats durables.

Les principales sources de financement externe pour les infrastructures au Vietnam sont la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement (BAD), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), la KfW et la GTZ en Allemagne, et l'Agence française de développement (AFD). Des organismes de financement climatique, du Mécanisme de développement propre (MDP) au Fonds vert pour le climat récemment créé, sont également impliqués dans les projets hydroélectriques. Chaque organisation a son domaine d'intervention de prédilection concernant la taille, l'emplacement géographique et le type de projets soutenus. La structure financière et les conditions associées au financement sont également variables. Toutefois, ces agences exigent toutes qu'une certaine forme d'EIES soit menée avant l'approbation de projets de grande ampleur (ADB 2009, WB 2001, JICA 2010).

Par exemple, selon les procédures actuelles de la Banque mondiale, la Banque doit s'assurer que l'emprunteur a exploré l'ensemble des conceptions de projet alternatives viables afin d'éviter toute réinstallation involontaire et, lorsqu'il n'est pas possible d'éviter la réinstallation, il s'agit de minimiser son ampleur et ses conséquences,

notamment à travers le réaligement des routes ou la réduction de la hauteur des barrages. La politique de réinstallation involontaire actuelle de la Banque mondiale présuppose que le projet justifie les expulsions ou les restrictions d'accès aux ressources et ne contient pas d'obligation d'évaluer au préalable si le projet favorise ou non l'intérêt général.

Malgré les progrès constatés dans la réforme des systèmes nationaux, des écarts importants subsistent entre les exigences et les directives des différents partenaires du développement (gouvernement, ministères, agences locales, banques internationales, agences de développement d'autres pays), nécessitant ainsi une harmonisation. Les écarts entre les directives sur les études d'impact environnemental et social émises par les organismes de financement internationaux et les pratiques en vigueur dans le pays peuvent conduire à des résultats imprévus et/ou non viables.

1.2 PROCESSUS ET PRATIQUES DES EIES

Les grands projets d'infrastructures impliquent des acteurs privés, des ministères centralisés et des administrations locales.

Une conception adéquate est essentielle pour minimiser l'impact. Les acteurs privés en charge de la conception détaillée déterminent le périmètre du projet. Ils s'appuient sur leur expertise et leurs méthodes de travail pour piloter le projet à ses débuts. Le bureau d'études est généralement un consortium dirigé par un consultant principal assisté de plusieurs autres consultants. Le consultant principal est choisi en fonction de la nature de l'infrastructure : pour la construction d'une autoroute, par exemple, on embauchera plutôt une personne possédant une expérience en ingénierie des ponts et chaussées, tandis que pour une centrale hydroélectrique, on choisira un bureau d'études ayant une expérience des barrages et des centrales électriques. Une expertise dans les domaines social et environnemental n'est pas un critère prioritaire. Le consultant principal sous-traite généralement l'EIE à un autre consultant, qui peut à son tour sous-traiter la partie sur l'étude d'impact social.

En ce qui concerne le gouvernement, la planification et le développement de grands projets impliquent les ministères suivants :

- Cabinet du Premier ministre, en charge de l'approbation de l'orientation du développement ;
- Ministère de la construction (MoC), Ministère de tutelle en charge du développement urbain ;
- Ministère de la planification et de l'investissement (MPI), qui alloue le budget de l'État. Tous les grands projets d'investissement doivent obtenir l'approbation du MPI. Il prépare le Plan de développement socio-économique ;

“MALGRÉ LES PROGRÈS CONSTATÉS DANS LA RÉFORME DES SYSTÈMES NATIONAUX, DES ÉCARTS IMPORTANTS SUBSISTENT ENTRE LES EXIGENCES ET LES DIRECTIVES DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT (GOUVERNEMENT, MINISTÈRES, ETC.)”

- Ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement (MonRE) qui gère les ressources en eau, l'utilisation de l'eau, la pollution et est chargé de l'aménagement du territoire ;
- Ministère des Finances (MdF) qui distribue les fonds de l'Etat aux secteurs et aux projets, fixe les objectifs annuels des secteurs et régule la comptabilité.

La coordination des projets d'aide publique au développement (APD) suit une approche descendante qui converge vers le MPI, et dans laquelle le ministère des Finances est « l'emprunteur » contractuel officiel, et les ministères ou les agences de tutelle agissent en tant que superviseurs de la mise en œuvre opérationnelle pour le compte de l'État. Le ministère des Finances, au nom du gouvernement du Vietnam, emprunte des fonds auprès de donateurs et de banques de développement qui ont leurs propres conditions financières et politiques techniques. Puis le ministère alloue les fonds aux agences chargées de l'exécution du projet par le biais du Trésor (pour les projets qui ne génèrent pas de revenus futurs), ou sous-prêtent ces fonds par le biais de la Banque de développement du Vietnam (pour des projets qui génèrent des revenus plus tard).

Les projets impliquent de nombreuses agences responsables aux niveaux national, provincial et municipal. Les comités populaires provincial et municipal ont en général une capacité limitée pour mener à bien les projets d'APD car ils ne maîtrisent pas suffisamment les procédures d'administration de projet et les meilleures pratiques de gestion. Les collectivités locales n'ont pas trop l'habitude de mobiliser des sources de financement autres que les transferts du gouvernement central (Trần Tiệp Đệ 2012). Bien qu'elles aient le contrôle final de l'exécution du projet, leurs normes et leurs méthodes peuvent différer de celles des bailleurs de fonds internationaux, et par conséquent la construction peut différer de la conception approuvée et ce, de façon problématique (Phạm Tuyên-Ngoc Sơn 2015, MONRE 2011). D'un autre côté, les bailleurs de fonds peuvent également manquer de connaissances et d'implication lors de la mise en œuvre sur le terrain, et par conséquent ne pas avoir une idée précise de la façon dont la construction d'infrastructures affecte réellement les populations et les écosystèmes.

Le processus d'EIES est conçu pour informer « avant que des décisions majeures soient prises. » Dans la pratique, cependant, le calendrier des études EIES et son influence sur l'approbation du projet est loin d'être simple ou transparent.

De nombreux projets de développement nécessitant l'acquisition de terres ou de ressources naturelles vont entraîner la réinstallation des communautés locales avant la mise en œuvre du projet. Le parc éolien Phu Lac dans la province de Binh Thuan, qui bénéficie de l'appui financier de l'agence allemande KfW, illustre ce point. Son étude de faisabilité a été approuvée en janvier 2010 mais il a fallu attendre trois ans pour la signature du prêt. La réinstallation et d'autres tâches telles que la construction de routes et l'enlèvement de munitions non explosées ont donc été effectuées avant que le prêt ne soit accordé. Un retard de trois ans entraîne une longue exposition aux fluctuations des taux de change, étant donné que la construction physique des projets de parc éolien prend habituellement moins d'un an. Dans ce cas précis, le retard peut s'expliquer par le fait qu'il s'agissait de la première EIES effectuée dans le pays pour un parc éolien. La surveillance des donateurs était très présente.

Nous avons vu d'autres cas où la réinstallation et le déplacement de populations ont eu lieu en anticipation de la participation de donateurs afin d'éviter spécifiquement de se conformer aux politiques de protection des donateurs. De nombreux projets de développement qui nécessitent l'acquisition de terres ou de ressources naturelles entraînent la réinstallation ou le déplacement de populations durant une période antérieure à la mise en œuvre du projet. Par exemple, des familles du quartier de Tay Ho, à Hanoi, ont été menacées d'expulsion dans le cadre d'un projet de réinstallation

bien qu'aucun jugement n'ait encore été rendu (ĐCSVN 2015).

Après qu'un projet a été approuvé, les pouvoirs publics ont moins de poids pour obliger le promoteur à gérer les problèmes des personnes touchées et de l'environnement. Une fois que le projet est en marche, le contrôle des autorités est généralement limité.

2. EXEMPLES DE GESTION DE L'IMPACT SOCIAL

Cette partie présente trois cas différents de gestion de l'impact social dans le cadre de projets hydroélectriques menés dans différentes régions du Vietnam. Le premier projet est financé par une banque japonaise et donc soumis à des directives nationales ; les deuxième et troisième projets appliquent les politiques de leurs donateurs que sont la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement.

2.1 PROJET DE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE SREPOK 4

Description : production d'électricité utilisant l'eau du canal de décharge du projet de centrale hydroélectrique Srepok 4 en amont. Capacité installée totale de 64 MW, pas de barrage ni de réservoir.

Dates : date de début : octobre 2010. Mise en service de la première unité le 25/12/2013.

Lieu : Communes Ea Huar, Ea Wer et Krông Na, région Buon Đôn, province Đắk Lắk, Vietnam. Coordonnées GPS 12.8934412, 107.8116228.

Financement : Prêt commercial de la Sumitomo Mitsui Banking Corporation (Japon) en vertu du Programme d'assurance-crédit à l'exportation non contraignant de Nippon Export and Investment Insurance (NEXI), garanti par le gouvernement vietnamien.

Un examen rapide du projet Srepok 4A révèle de nombreux exemples de complications inhérentes à la conduite de la construction de grandes infrastructures (dégradation des moyens de subsistance et des biens immobiliers, pollution, déplacement de populations).

Les documents associés au projet (rapport d'EIE, plan de réinstallation) pour Srepok 4A ont été préparés conformément aux réglementations du Vietnam. Dans l'EIE, l'impact sur l'approvisionnement en eau des cultures et des sites touristiques situés sur la partie de la rivière Srepok s'étendant du barrage Srepok 4 à la centrale électrique Srepok 4A était considéré comme satisfaisant. Toutefois, la situation réelle ne correspondait pas aux calculs de l'EIES.

La dérivation de l'eau prévue dans le projet a entraîné une pénurie d'eau dans une partie de la rivière en amont de la centrale, et a eu un impact négatif sur le village de Buon Don (une destination touristique, à proximité du parc national de Yok Don). Les chutes d'eau et la rivière sur le site se sont asséchées et attirent par conséquent beaucoup moins de touristes. Cela entraîne de graves

problèmes pour les personnes dont les revenus dépendent directement de l'activité touristique.

On savait que la construction et l'existence d'un canal de dérivation de l'eau pour la centrale allaient rendre la communication et le transport plus difficiles. Pour pallier ce problème, le maître d'ouvrage du projet a construit des ponts. Mais durant la construction, les gens se sont plaints du fait que les ponts étaient de mauvaise qualité et peu sûrs. Un groupe d'une cinquantaine de personnes s'est rassemblé pour empêcher la construction de l'usine, à la suite de quoi les autorités locales ont décidé de reporter la construction des ponts afin d'en examiner les plans et d'effectuer des contrôles de sécurité. Finalement, durant la construction, le canal de dérivation de l'eau s'est rompu en raison de fortes pluies, provoquant l'inondation des terres utilisées par la population locale pour l'agriculture.

Il y a d'autres problèmes : plaintes concernant des indemnités inappropriées, dommages aux habitations provoqués par les travaux (fissures dans les murs, vitres brisées), pollution par des déchets solides et inondations.

L'aspect positif est que les agriculteurs dont les terres ont été endommagées ont pour la première fois pris conscience de leurs droits de propriété et ont bénéficié d'une aide juridique qui leur a permis d'obtenir une juste indemnisation.

2.2 BARRAGE DE TRUNG SON

Description : la centrale hydroélectrique de Trung Son, d'une puissance de 260 MW, est un projet à objectifs multiples (production d'électricité, régulation des crues, réduction des émissions de CO₂). Des informations supplémentaires ainsi que le rapport EIES sont disponibles sur le site <http://trungsonhp.vn/>

Lieu : Rivière Ma et site du projet dans les provinces de Thanh Hoa, Son La et Hoa Binh.

Financement : Banque mondiale

Dates : mise en service prévue au quatrième trimestre 2016.

Les rapports concernant l'étude d'impact environnemental et social, les moyens de subsistance pour les populations autochtones, etc., ont été préparés conformément aux réglementations de la Banque mondiale. Tous les documents sont disponibles sur les sites Web respectifs du maître d'ouvrage et de la Banque mondiale.

Le projet Trung Son a un cadre d'évaluation et de suivi multiniveau pratique et efficace qui comprend les éléments suivants :

- Comité d'examen de la sûreté du barrage/Groupe consultatif technique du projet (PATP) ;
- Panel d'experts environnementaux et sociaux (POE) ;
- Consultants en contrôle indépendants (IMC) ;
- Contrôle régulier par le personnel de la Banque mondiale.

Il comprend également des programmes d'atténuation de l'impact environnemental et social bien financés, dont un programme de 28 millions de dollars consacré à l'amélioration des conditions de vie et des moyens de subsistance des populations touchées et à la protection de l'environnement (avec un total de plus de 50 offres liées à des problèmes environnementaux et sociaux).

Concernant la prise en compte des revendications des personnes touchées, le maître d'ouvrage TSHPCo a établi un plan détaillé visant à garantir que l'ensemble des réclamations liées à l'indemnisation soient traitées rapidement, via deux canaux : les comités populaires au niveau municipal et au niveau provincial et un groupe d'étude des revendications indépendant constitué par le maître d'ouvrage. Le processus de règlement des litiges et des réclamations ne prend fin que lorsque les personnes concernées sont satisfaites du résultat. TSHPCo possède son propre site Web, <http://www.trungsonhp.vn>, où les informations publiées concernant le traitement des litiges et des réclamations sont mises à jour en permanence.

2.3 BARRAGE DE SONG BUNG 4

Description : Le Barrage de Song Bung 4 est un projet hydroélectrique au fil de l'eau d'une capacité totale de 156 MW.

Dates : première unité mise en service le 01/10/2014.

Lieu : Rivière Vu Gia, province de Quang Nam

Financement : Banque asiatique de développement

Les deux exemples précédents laissent penser que les problèmes liés à la réinstallation et à l'assurance de moyens de subsistance pour les personnes déplacées sont mieux traités dans les projets financés par des bailleurs de fonds internationaux (APD de la Banque mondiale ou de l'ADB) que ceux financés par des organismes nationaux. En effet, les projets internationaux doivent se conformer à la fois aux réglementations du Vietnam et aux directives du donateur. Grâce à l'application de ces directives et à la supervision étroite des donateurs, le processus de réinstallation a été sensiblement amélioré par rapport à celui des projets réglementés par le Vietnam. Certains problèmes subsistent néanmoins.

Par exemple, dans le cas de Song Bung 4 (165 MW, projet financé par l'ADB 36352-013), une indemnisation a été versée aux ménages concernés afin qu'ils puissent construire de nouvelles maisons eux-mêmes. C'était une initiative destinée à régler un problème très souvent constaté dans de nombreux autres projets hydroélectriques, à savoir que les habitations proposées lors de la réinstallation ne satisfont pas aux besoins des personnes déplacées. Toutefois, lorsque les populations ont tout de suite reçu de grosses sommes d'argent, certaines ont préféré les dépenser dans des maisons en bois mieux aménagées, dans l'achat d'un nouveau moyen de transport ou dans d'autres choses sans rapport avec la génération de revenus. Une conséquence imprévue a été le déboisement provoqué par cette tendance de la maison en bois (VNTimes 2012). A l'inverse, le projet Trung Son a évité ces problèmes parce que la Banque mondiale a exigé que les modèles de maison soient approuvés avant de verser les indemnités.

Les terres agricoles disponibles dans la zone de réinstallation constituent un autre problème. Dans le cadre du projet Song Bung 4, chaque ménage dispose de 1,5 ha, comme stipulé dans le plan approuvé, mais les personnes concernées ont déclaré que cela n'était pas suffisant. Outre la réinstallation, ce projet a eu d'autres impacts sociaux, notamment des plaintes faisant état de problèmes avec les travailleurs clandestins originaires de Chine présents sur le projet (Nguyễn Thành 2013), et des allégations selon lesquelles des agents locaux corrompus auraient menti au sujet du montant des pertes matérielles afin de détourner une partie de l'indemnisation (Nguyễn Văn 2014).

3. RÉSULTATS

3.1 LA COMPLEXITÉ ADMINISTRATIVE MULTIPLIE LA COMPLEXITÉ DU PROJET

La complexité des projets est un obstacle important à l'efficacité des études d'impact. Les facteurs qui rendent les projets plus difficiles sont les suivants :

- Les projets ont trois langues de travail : le vietnamien, l'anglais et la langue du pays à l'origine du financement international. En général, les projets d'aide publique au développement exigent que le consultant principal ainsi que l'entrepreneur principal soient de la même nationalité que le donateur.
- Les projets couvrent plusieurs villes ou provinces. Par exemple, le transfert de fonds entre les provinces et la coordination générale du projet exigent de longs processus au niveau central.
- Les projets couvrent les sous-secteurs de plusieurs ministères. Par exemple, les différents partenaires versent des pots-de-vin dont les montants sont difficiles à connaître.
- Les projets ont de multiples donateurs. Par exemple, les trois premières lignes du métro de Hanoi en construction sont toutes financées par un pays différent (Chine, Japon et France) ; chacune nécessite de faire appel à une société d'ingénierie nationale et à une compagnie ferroviaire nationale. C'est non seulement une absurdité technique, mais cela complique aussi l'étude d'impact sans raison.

La complexité entraîne le retard de l'approbation et du démarrage du projet, en particulier pour les contrats d'approvisionnement, et nuit à la mise en œuvre efficace des projets d'infrastructures. Les réalités sociales continuent d'évoluer durant ces périodes. Les gens se déplacent, l'économie croît (ou ralentit), les médias peuvent s'intéresser aux projets et améliorer leur visibilité, mettant ainsi en lumière des conflits ou des problèmes. Les retards de plusieurs années font de l'évaluation de l'impact social une cible mouvante, beaucoup plus difficile à atteindre. En outre, de longues échéances permettent de justifier plus facilement les écarts entre les estimations au rabais et les problèmes sociaux rencontrés.

Lorsque le système administratif est trop complexe, il devient inefficace. En fin de compte, le rôle de l'État dans l'indemnisation des populations déplacées s'affaiblit, laissant le maître d'ouvrage négocier directement avec les personnes touchées.

La croissance économique et démographique rapide du Vietnam a entraîné la multiplication des nouveaux projets d'infrastructures. Une bonne gestion des projets d'infrastructures nécessite davantage de ressources humaines et une capacité institutionnelle renforcée pour réglementer, planifier, exploiter et gérer les actifs et les services d'infrastructures (Pham, 2014).

3.2 LA RÉINSTALLATION RESTE UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE

Bien que l'évaluation d'impact puisse sembler un processus rationalisé, un examen plus approfondi révèle certains enjeux importants, en particulier dans le domaine de la réinstallation involontaire. Les directives sur le développement prévoient que les populations continuent de vivre dans des conditions « égales ou supérieures » suite à leur réinstallation. Mais traduire cet objectif en résultats concrets et acceptables pour les populations concernées est loin d'être simple. Les personnes concernées par la réinstallation involontaire (RI) sont confrontées à un certain nombre de risques et de violations des droits de l'homme bien documentés, tels que l'absence de domicile, la perte des moyens de subsistance, l'insécurité alimentaire, le traumatisme psychologique, les effets néfastes sur la santé, une morbidité et une vulnérabilité accrues, en particulier chez les femmes et les enfants, la marginalisation économique et culturelle, et la désintégration sociale.

“LORSQUE LE SYSTÈME ADMINISTRATIF EST TROP COMPLEXE, IL DEVIENT INEFFICACE. EN FIN DE COMPTE, LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS L'INDEMNISATION DES POPULATIONS DÉPLACÉES S'AFFAIBLIT, LAISSANT LE MAÎTRE D'OUVRAGE NÉGOCIER DIRECTEMENT AVEC LES PERSONNES TOUCHÉES.”

Par exemple :

- Les litiges fonciers entre le gouvernement et les populations ont eu tendance à s'aggraver lorsque les agriculteurs ont voulu protéger leurs terres et leurs biens. Les personnes expulsées de force ont été arrêtées, molestées ou pire encore. Le 25 avril 2014, les autorités de Hanoi ont mobilisé "des milliers de personnes", y compris de la mafia, pour récupérer des terrains par la force à Duong Noi, dans le quartier de Ha Dong - selon de nombreux témoins (BBC Tiếng Việt, 2014).
- En juin 2012, des familles récalcitrantes se sont affrontées avec un groupe d'hommes recrutés pour défricher leurs terres pour le site EcoPark, laissant plusieurs villageois blessés et d'autres déterminés à protéger leurs maisons si des équipes de démolition devaient revenir à Van Giang, Hung Yen. (Mac Lam, 2012)

La réinstallation impliquée par les projets hydroélectriques est aujourd'hui vivement critiquée sur les points de justice environnementale par la société vietnamienne (CPV, 2012). Les RI sont souvent considérées comme discriminatoires car ce sont généralement les franges de la population pauvres et marginalisées qui doivent déménager pour laisser la place aux projets de développement. Les effets de la réinstallation ne sont pas les mêmes chez toutes les populations : les barrages sont construits dans des zones de montagne et ont tendance à affecter les populations pauvres de manière disproportionnée. Ceux qui vivent dans des zones éloignées et de haute montagne ont moins accès à l'éducation, les taux de décrochage scolaire sont plus élevés, la scolarisation des enfants est plus tardive, l'accès aux services financiers classiques est réduit, les terres sont moins fertiles et les emplois hors exploitation sont limités. En moyenne, ces personnes ont moins accès aux marchés et tirent moins de revenus de ces marchés. Les différences de conditions de vie matérielles entre les ménages qui vivent dans les deltas et ceux qui vivent dans les zones de montagne s'accroissent. La composition multiethnique du Vietnam, avec plus d'une cinquantaine d'ethnies et de langues différentes, s'ajoute à la difficulté d'évaluer et de gérer les répercussions sur ces populations et ses communautés. (UNDP, Poverty Situation Analysis Of Ethnic Minorities in Vietnam 2007 - 2012).

3.3 UNE INDEMNISATION ÉQUITABLE, CLÉ DE LA SATISFACTION MAIS DIFFICILE À DÉTERMINER

Déterminer ce qu'est une indemnisation équitable est un aspect critique de l'acceptabilité sociale des grands projets d'infrastructures. Selon les statistiques du gouvernement, 70 % des plaintes de citoyens sont liées à des litiges fonciers et nombre d'entre elles sont longtemps restées au point mort (VGP, 2015).

Bien que la loi et les directives définissent une politique d'indemnisation unifiée, dans la pratique, il y a une différence entre les zones urbaines et les zones de montagne. Dans ces dernières, l'indemnisation consiste souvent en la fourniture d'un terrain équivalent. Dans les villes, les personnes touchées ont plusieurs possibilités. Elles peuvent choisir : a) de l'argent ; b) un terrain équivalent, c'est-à-dire un appartement ou une maison comparable dans la zone de réinstallation ; ou c) l'achat d'un terrain à un tarif préférentiel dans leur quartier actuel. L'une des raisons de cette différence est que les personnes touchées dans les villes ont plus de poids politique. Dans les zones de montagne, les sites contestés ont moins de visibilité, étant donné qu'il faut parfois plusieurs jours de voyage à un journaliste pour se rendre sur place.

Le rapport entre le montant de l'indemnisation et le prix du terrain sur le marché est problématique, et il est compliqué par la pénurie d'agences professionnelles spécialisées dans les estimations foncières. Le prix des terrains annoncé par le gouvernement n'est pas actualisé en fonction de l'évolution des prix du marché dans certaines localités, mettant ainsi les ménages réinstallés dans une situation défavorable. Dans certains cas, le prix du terrain annoncé par le gouvernement équivalait à seulement 30 à 60 % du prix du marché. (BBC News, 2012).

Le Comité populaire de la province a le pouvoir de prendre des décisions à la fois sur le prix des terrains et les expulsions forcées. En raison de l'absence d'indications précises sur la façon de déterminer les prix des terrains applicables, chaque province ou ville propose des solutions différentes qui peuvent entraîner des inégalités entre les dossiers. Dans la grande majorité des cas, c'est la décision administrative qui s'est imposée, et elle n'était pas en adéquation avec les prix du marché. En outre, le processus d'indemnisation pour la réinstallation est souvent lent. (Gillespie and al. 2015)

La plupart des gens ne signent pas un contrat officiel portant sur un programme d'indemnisation précis. Par conséquent, s'ils ne se plaignent pas de manière explicite, ils sont supposés être satisfaits. Le Chi Cuong (2014) a ainsi écrit : « d'après l'estimation du consultant, presque tous les ménages interrogés sont satisfaits du plan d'indemnisation qui leur a été proposé dans le cadre du Projet. Certains ménages ne sont pas satisfaits du niveau d'indemnisation pour le terrain et les récoltes, ou du plafond d'aide proposé pour les terres agricoles. Cependant, après examen et clarification, le Comité populaire de Gia Lai a conclu que le plan d'indemnisation



pour ces ménages était totalement conforme aux réglementations de l'État et du Comité populaire de la province de Gia Lai. Après cela, ces ménages ont reçu l'indemnisation et l'aide prévues dans le plan d'indemnisation approuvé.» Mais même après que l'indemnisation a été versée, certains facteurs peuvent entraver la durabilité de la réinstallation, et conduire les ménages réinstallés à finalement revenir sur leur ancien terrain.

3.4 LES IMPACTS SOCIAUX AUTRES QUE LA RÉINSTALLATION SONT PEU PRIS EN COMPTE

Les rapports exhaustifs et indépendants sur l'étude d'impact social (EIS) des grands projets d'infrastructures au Vietnam restent une exception aujourd'hui. Actuellement, l'EIS est généralement incluse dans les rapports d'EIE et représente souvent une partie très limitée de ces rapports (environ 10 %, 20 % maximum). Ce n'est pas suffisant pour traiter convenablement tous les aspects sociaux tels que la parité entre les sexes, les inégalités ou le patrimoine culturel.

L'EIES que nous avons analysée se concentre sur le niveau d'émissions (tonnes de poussière, d'oxydes de soufre et d'oxydes d'azote, niveau de bruit en dB), tandis que d'autres aspects tels que l'évolution du bilan hydrologique, la déforestation, la production aquatique et l'impact sur la culture des populations autochtones sont brièvement décrits en quelques pages seulement (voir p. ex. Đoàn Đại biểu Quốc Hội tỉnh Phú Yên 2013). La plupart des rapports d'EIE concernant des projets de développement industriel, d'exploitation minière et de transport urbain que nous avons examinés abordaient rarement les prévisions d'impact social et écologique et contenaient très peu d'informations et de données sur la biodiversité locale, l'ethnographie, le patrimoine culturel ou l'archéologie. Pourtant, ignorer la culture des ménages affectés peut conduire à des tentatives de réinstallation inappropriées, notamment en construisant des appartements pour des personnes qui vivaient dans des maisons sur pilotis.

L'une des raisons à cela peut être d'ordre méthodologique. Même dans les pays dotés d'universités et d'instituts de recherche de pointe, il y a encore des polémiques sur la capacité de la science à bien anticiper les répercussions sur les écosystèmes naturels ou les systèmes humains. Il y a un risque que les impacts qualitatifs, qui sont encore plus difficiles à mesurer, soient tout simplement éliminés de l'EIES.

C'est là que les directives ont un rôle clé à jouer. Elles peuvent aller au-delà des données quantitatives telles que les mesures de CO₂ pour donner des orientations plus explicites sur l'emploi de méthodes et d'outils de sciences sociales que la plupart des ingénieurs connaissent peu.

4. DISCUSSION

4.1 ALIGNER LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE SUR LES RÉSULTATS

L'EIES doit être acceptable pour les organismes de financement et les superviseurs publics. S'il y a un problème social et environnemental inacceptable, l'exécution du projet ou l'étude d'impact doit être modifiée. Cela pose le problème de la démarche qui prend le pas sur la substance, ce qui crée des situations où ce sont les études qui sont modifiées à la place des projets qu'elles étaient censées renseigner.

L'étude et la gestion de l'impact social ne sont pas des processus distincts ; elles sont au contraire étroitement liées. Par exemple, les consultants qui réalisent l'EIES devront peut-être aussi demander aux gens s'ils acceptent la proposition d'indemnisation. Leur mandat étant limité, il s'agit en fait d'une intervention, pas d'une observation. Ils peuvent soumettre les questions non résolues à l'avis des maîtres d'ouvrage, qui continueront de négocier jusqu'à la résolution de la question de l'indemnisation. Dans cet exemple, c'est le projet qui est modifié en ajustant l'indemnisation. Les détails des opérations ne peuvent pas être abordés dans le rapport d'EIES final, qui peut seulement mentionner qu'il n'y a pas de questions en suspens.

4.2 ATTÉNUER LE CONFLIT D'INTÉRÊTS INHÉRENT AVEC EXPERTISE

Les problèmes de conflits d'intérêts dans le processus d'EIES ont commencé à attirer davantage l'attention récemment, un accent particulier ayant été mis sur la remise en question de la « neutralité » de ces documents d'orientation technique (voir par exemple Stoen et al, 2015).

Les consultants ne sont pas des experts indépendants. Ils sont dissuadés de signaler les impacts négatifs qui pourraient retarder ou empêcher l'approbation du projet, ce qui aurait des répercussions sur leur rémunération. La notification de dysfonctionnements compromet également la marche des affaires future. Même si le sous-traitant en charge de l'étude d'impact social identifie des problèmes qui pourraient interrompre le projet, le rapport doit encore passer par le sous-traitant de l'EIE, le consultant principal et le maître d'ouvrage avant d'être transmis à l'organisme de financement. Chacune de ces étapes donne la possibilité de modifier, de supprimer ou de réécrire les chapitres décrivant les risques fatals pour le projet.

Les rapports d'EIE et d'EIS sont commandés par les maîtres d'ouvrage comme l'exigent la loi vietnamienne et les directives des donateurs. Les investisseurs et les propriétaires ont intérêt à exploiter les failles dans les directives d'estimation d'impact afin de ramener au premier plan les impacts positifs et de minimiser les résultats négatifs et les problèmes d'atténuation. Cela peut arriver malgré la qualité des experts et des techniques de prévision, parce qu'il existe toujours une certaine ambiguïté scientifique dans ce domaine. La plupart des aspects sociaux ne sont pas faciles à saisir dans des évaluations quantifiées précises et déterministes.

L'une des façons de régler ce problème d'indépendance des experts consiste à miser sur la différence entre l'aspect social et les aspects techniques/environnementaux : les sujets peuvent être impliqués dans la dialectique, c'est-à-dire un raisonnement, une exposition ou un argument systématique qui juxtapose des idées opposées ou contradictoires et cherche à résoudre leur conflit. Une capacité de contre-expertise réside – ou pourrait être développée – dans les ONG, les universités et d'autres pratiques communautaires qui s'investissent dans les types de production collaborative de connaissances et d'apprentissage de rigueur dans la littérature (Duncan 2013).

4.3 AMÉLIORER LA TRANSPARENCE ET LA CONCERTATION EN PRÉVISION D'UNE EIES 2.0

Par définition, les grands projets d'infrastructures ont un intérêt national, qui peut être en adéquation ou non avec les intérêts locaux. Ainsi, quelle que soit la situation politique dans un pays donné, les décisions concernant le développement d'infrastructures remettent souvent en question les processus démocratiques. Elles sont prises par les gouvernements et mises en œuvre au nom d'intérêts nationaux par des acteurs majeurs des secteurs public et privé. La décision finale concernant ce type de projets ne revient pas aux personnes concernées.

Au lieu de cela, l'évaluation des besoins des personnes concernées et de l'impact potentiel est effectuée à travers divers types de processus de concertation. Ces concertations peuvent aller de processus très minutieux dont l'objectif est de prendre en compte les préoccupations des personnes concernées et de construire le projet de manière collaborative avant de continuer, à des processus qui consistent simplement à informer les gens de ce qui va être fait, sans leur laisser le moindre choix quant à l'issue.

Nos recherches ont montré que le processus d'EIES reste souvent un processus « descendant », qui laisse aux personnes directement concernées ou déplacées peu de chance de pouvoir intervenir de façon significative. Diffuser des informations pertinentes sur le projet à un public le plus large possible offrirait davantage de possibilités de débattre de l'impact du projet. Alan Potkin (2014) constate ainsi que les problèmes esthétiques causés par l'assèchement des chutes d'eau lié aux projets hydroélectriques dans le bassin du Mékong peuvent être mieux compris au travers d'expériences multimédias interactives qu'en ayant recours aux méthodes d'EIES traditionnelles. Il est devenu courant de communiquer sur les plateformes sociales ouvertes aux commentaires de tous les internautes pour tous les projets menés au Vietnam.

L'impact sur les sites concernés par les projets est tout à fait différent. Les populations des zones urbaines ont plus facilement accès à l'information publique, aux médias et aux autorités, que les communautés touchées dans les régions éloignées. Les pauvres, les populations vivant dans des régions éloignées, les gens peu éduqués et les minorités ethniques n'ont pour ainsi dire pas le choix, et leur pouvoir décisionnel est quasi nul. Si l'objectif est bel et bien d'évaluer l'impact le plus précisément possible et de produire des solutions valables, cela devrait conduire à des approches différentes de l'étude d'impact social. Par exemple, des méthodes orales dans les langues locales pourraient être utilisées à la place de questionnaires écrits en vietnamien.

4.4 REVOIR LES LOIS ET LES RÉGLEMENTATIONS

Les réglementations du Vietnam sur le processus de consultation ont encore leurs limites.

Premièrement, la consultation des parties prenantes n'est toujours pas suffisante. Selon le décret N° 29/2011/ND-CP, deux groupes de parties prenantes seulement sont tenus de s'engager dans le processus de consultation (Comité populaire de la commune et représentants de la communauté locale qui est directement concernée par le projet). Cela ne couvre pas les autres parties prenantes qui pourraient être intéressantes : autorités de gestion de l'environnement/du territoire/de l'eau au niveau communal ou à un niveau supérieur ; entités impliquées dans consultation environnementale ; groupes sociaux/politiques chargés de veiller à ce que l'environnement et les ressources profitent à la population dans leur périmètre d'action ; médias travaillant dans les domaines d'activité des projets ; organisations internationales ou régionales ; experts/scientifiques et citoyens désireux de contribuer au développement durable.

Deuxièmement, la responsabilité de l'organisation des réunions de consultation des parties prenantes incombe aux autorités locales plutôt qu'aux maîtres d'ouvrage. Le comité populaire de la ville est chargé de présenter la synthèse de l'EIE à la population locale, et d'organiser la réunion de consultation entre les parties prenantes et les maîtres d'ouvrage. Cette répartition des responsabilités de consultation du public n'est pas pratique étant donné que les responsables de l'ensemble du processus de consultation sont les maîtres d'ouvrage.

Enfin, la durée du processus de consultation est fixée à 15 jours seulement. À l'issue de cette période, si les parties prenantes n'ont envoyé aucune réponse écrite au maître d'ouvrage, on considère qu'il n'existe aucune opposition aux plans du projet. Un laps de temps si court est insuffisant pour mener un processus de consultation approfondi.

HO-CHI-MIN-VILLE, VIETNAM - Un groupe d'ouvriers asiatiques travaille sur un pont roulant dans le cadre du projet de métro aérien destiné à améliorer les transports urbains. Saïgon, Vietnam - 17 Nov. 2015. xuanhuongho / Shutterstock.com



RÉSUMÉ ET CONCLUSION

Le développement des infrastructures au Vietnam est en plein essor, malgré la complexité administrative et certaines inefficacités. Il est probable que l'hydroélectricité continue d'être un élément important de l'infrastructure énergétique à court et moyen termes. La réinstallation impliquée par les projets hydroélectriques est aujourd'hui vivement critiquée en termes de justice environnementale par la société vietnamienne. Les effets de la réinstallation ne sont pas les mêmes chez toutes les populations : les barrages sont construits dans des zones de montagne et ont tendance à affecter les populations pauvres de manière disproportionnée. L'indemnisation est le problème majeur, éclipsant toutes les autres réflexions sur l'impact social.

Les bailleurs de fonds reposent sur les informations fournies dans l'EIES pour décider quels projets seront approuvés. Cela peut conduire à mettre l'accent sur le résultat – un rapport qui semble satisfaisant et ignore les problèmes – plutôt que sur le procédé – qui prend en considération les conflits existants. Les moyens de consultation et les plans d'indemnisation qui donnent du poids aux populations touchées et subordonnent l'avancement du projet à la résolution de tout litige constituent une part importante de la gestion des réinstallations visant à obtenir des résultats durables. Le dialogue atténué le problème de l'expertise. De nouvelles pratiques collaboratives peuvent améliorer l'investissement de toutes les parties prenantes dans le processus d'évaluation, des maîtres d'ouvrage aux bailleurs de fonds et aux populations touchées, et générer des décisions plus réfléchies.

Enfin, le conflit potentiel entre les intérêts et les préférences des populations et ceux des promoteurs et des gouvernements n'est pas facile à régler. L'EIES n'est pas une garantie. Mais si elle est réalisée soigneusement et consciencieusement, avec un réel investissement pour garantir des moyens de subsistance durables comme objectif du projet, l'EIES peut sensiblement améliorer la situation existante.

“LES MOYENS DE CONSULTATION ET LES PLANS D'INDEMNISATION QUI DONNENT DU POIDS AUX POPULATIONS TOUCHÉES ET ASSUJETTISSENT L'AVANCEMENT DU PROJET À LA RÉOLUTION DE TOUT LITIGE CONSTITUENT UNE PART IMPORTANTE DE LA GESTION DES RÉINSTALLATIONS.”

RÉFÉRENCES

- M. Aguilar-Støen and C. Hirsch (2015), "Environmental Impact Assessments, local power and self-determination: The case of mining and hydropower development in Guatemala", *The Extractive Industries and Society*, 2, 472-479, 1^{er} août 2015. ISSN : 2214-790X.
- BBC News (2012), "Vietnam land clash: Arrests after police evict hundreds", article en ligne du 25/04/2012, consulté le 24/09/2015. <http://www.bbc.com/news/world-asia-17844198>.
- BBC Tiếng Việt (2014), « Chính quyền dùng đầu gối ở Dương Nội? » Article en ligne du 26/04/2014, consulté le 24/09/2015. http://www.bbc.com/vietnamese/vietnam/2014/04/140426_duongnoi_land_disputes
- CPV (2012) « Quảng Nam: Lúng túng trong việc chọn mô hình tái định cư thủy điện », article en ligne du 31/12/2015, consulté le 24/09/2015. http://www.cpv.org.vn/cpv/Modules/Preview/PrintPreview_En.aspx?co_id=10045&cn_id=563057#
- ĐCSVN (2015), « Những bất thường ở Dự án "Khu nhà ở tái định cư và kinh doanh" ở Tây Hồ, Hanoi », article en ligne du 06/02/2015, consulté le 24/09/2015 http://dangcong-san.vn/cpv/Modules/News/NewsDetail.aspx?co_id=28340697&cn_id=698554#
- Dao Trong Tu, Le Kim Thai, Tran Dinh Sinh, Lam Thi Thu Suu, Nguy Thi Khanh et Hoang Thanh Binh (2013), « Analysis of environmental and social costs and risks of hydropower dams, with a case study of Song Tranh 2 hydropower plant », rapport publié par le Green Innovation and Development Centre (GreenID), Hanoi. http://www.vn.unep.org/content/dam/vietnam/docs/Publications/Hydropower_Research_final%20Oct%202013.pdf
- Đoàn Đại Biểu Quốc Hội tỉnh Phú Yên (2013), « Kết quả giám sát các dự án thủy điện trên địa bàn tỉnh Phú Yên », article en ligne du 10/05/2013, consulté le 24/09/2015. http://www.tinmoitruong.vn/tu-lieu/ket-qua-giam-sat-cac-du-an-thuy-dien-tren-dia-ban-tinh-phu-yen_52_27639_1.html
- Duncan R. (2013), « Opening new institutional spaces for grappling with uncertainty: a constructivist perspective », étude d'impact environnemental Rév. 38:151-4.
- John Gillespie et Transformation and Change Management Consulting Co. Ltd. (2015), « Public land disputes in Vietnam: a multi-actor analysis of five case studies with an East-Asian comparative », DFAT-TAF Partnership Working Paper Series #2 <http://asiafoundation.org/publications/pdf/1497>
- Mac Lam (2012), "Hundreds Protest Hanoi Land Grabs", service vietnamien de RFA, article en ligne du 24/10/2012, consulté en cache le 24/09/2015. <http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:2Ref2SOMWpgJ:www.rfa.org/english/news/vietnam/protest-10242012181813.html&hl=fr&strip=1&vwsr=0>
- VNTimes (2012), « Quảng Nam: Làng biệt thự gỗ dân tộc Cơ Tu giữa đại ngàn Trường Sơn », article en ligne du 27/04/2012, consulté le 24/09/2015. <http://vntimes.com.vn/tin-tuc/tin-xa-hoi/8992-quang-nam-lang-biet-thu-go-dan-toc-co-tu-giua-dai-ngan-truong-son.html>
- Văn Nguyễn (2014), « Kê khổng tài sản đến bù, chiếm đoạt 15 tỷ đồng », VNExpress, article en ligne du 08/01/2012, consulté le 24/09/2015 <http://vnexpress.net/tin-tuc/phap-luat/ke-khong-tai-san-den-bu-chiem-doat-15-ty-dong-2937081.html>
- Décret N° 69/2009/ND-CP du 13 août 2009, prévoyant en outre l'aménagement du territoire, l'acquisition de terrains, l'indemnisation, l'assistance et la réinstallation en cas d'acquisition de terrains, la réglementation du prix des terrains, l'attribution et la location de terrains, et des exigences supplémentaires relatives aux droits d'utilisation des sols.
- Décret N° 197/2004/ND-CP du 3 décembre 2004, portant sur l'indemnisation, l'aide et la réinstallation lorsque des terrains sont récupérés par l'État.
- ADB : « Safeguard Policy Statement », juin 2009
- JICA : Guidelines for Environmental and Social Considerations (traduction de la version originale japonaise), avril 2010
- Banque mondiale : "Politiques opérationnelles, 4.12 : Réinstallation involontaire de personnes", 2001
- Le Chi Cuong (2014), « Independent Monitoring Report on Resettlement and Ethnic Minority in Gia Lai Province », rapport préparé par le Central Vietnam Power Projects Management Board pour la National Power Transmission Corporation et la Banque asiatique de développement. <http://www.adb.org/projects/documents/power-transmission-investment-program-tranche-2-pleiku-my-phuoc-cau-bong-gia-lai-jul-2014-smr>
- Ty Pham Huu (2015), « Dilemmas of hydropower development in Vietnam: between dam-induced displacement and sustainable development », thèse de doctorat préparée à l'université d'Utrecht, soutenue le 13/01/2015. ISBN 978-90-5972-959-9. <http://dSPACE.library.uu.nl/handle/1874/304340>
- Kim Sangha et Tep Bunnarith (2006), « Lessons learned but not learned: Water Governance in the 3 S Rivers Region ». http://www.cfsites.org/sites/3spn/water_governance_in_3s_rivers_region.pdf
- Richard K. Morgan (2012), « Environmental impact assessment: the state of the art, Impact Assessment and Project Appraisal », 30:1, 5-14, DOI: 10.1080/14615517.2012.661557
- OCDE (2015), « Aide publique au développement nette et l'aide publique reçues (\$ US courants) », document consulté le 16/09/2015 via la base de données Indicateurs du développement de la Banque mondiale, accessible à l'adresse : http://data.worldbank.org/indicator/DT.ODA.ALLD.CD?order=wbapi_data_value_2013+wbapi_data_value+wbapi_data_value-last&sort=desc.
- Alan Potkin (2014), « Artisanal Interactive visualization in Lower Mekong Basin (LMB) project evaluation ». <http://www.stimson.org/images/uploads/AlanPotkinHandout.pdf>. Document consulté le 18/19/2015.
- Phạm Tuyên-Ngọc Sơn (2015), « Đề dọa xóa sổ thành phố Hà Giang », Tiền Phong, 14/07/2015, consulté le 23/09/2015. <http://www.tienphong.vn/xa-hoi/de-doa-xoa-so-thanh-pho-ha-giang-883411.tpo>
- Trần Tiếp Đê (2012), « MỘT SỐ Ý KIẾN VỀ XÂY DỰNG VÀ VẬN HÀNH THỦY ĐIỆN HIỆN NAY », communiqué à la réunion des entreprises d'hydroélectricité « Doanh nhân thủy điện », 16/05/2012. <http://www.vncold.vn/Web/Content.aspx?distid=3013>, consulté le 24/09/2015.
- Nguyễn Thành (2013), « Thủy điện Sông Bung 4: Hơn 100 công nhân Trung Quốc làm việc chui », Tiền Phong, article en ligne du 17/06/2013, consulté le 24/09/2015 <http://www.tienphong.vn/xa-hoi/thuy-dien-song-bung-4-hon-100-cong-nhan-trung-quoc-lam-viec-chui-632282.tpo>
- MONRE (2011), « Bất cập trong xây dựng và vận hành các công trình thủy điện tại Thừa Thiên-Huế », article en ligne du 25/02/2011, consulté le 24/09/2015. http://nawapi.gov.vn/index.php?option=com_content&view=article&id=560:bat-cap-trong-xay-dung-va-van-hanh-cac-cong-trinh-thuy-dien-tai-thua-thien-hue-&catid=3:tin-trong-nuoc&Itemid=6
- WWF (2004), « Rivers at Risk. Dams and the future of freshwater ecosystems », rapport préparé en coopération avec le World Resources Institute. <http://www.panda.org/dams>. Document consulté le 18/19/2015.
- UNDP, « Poverty Situation Analysis Of Ethnic Minorities in Vietnam 2007-2012 »
- VGP (2015), « 70 % đơn khiếu nại, tố cáo liên quan đến đất đai », article en ligne du 31/03/2015, consulté le 24/09/2015. <http://baochinhphu.vn/Hoat-dong-Bonganh/70-don-khieu-nai-to-cao-lien-quan-den-dat-dai/223712.vgp>